



Tous en 4G

Enfin un vrai mobile pro ?

IN - Orange SA - T2 2017

À peine 2 ans après l'opération « Tous en 4G » permettant à tous les personnels de disposer d'un mobile en 4G, les forfaits, attribués selon une logique hiérarchique, s'avèrent inadaptés aux besoins et usages des personnels en activité. Mauvais genre pour « la première entreprise digitale de France » ! Via un courrier à la Direction (bit.ly/2mWDyKV), la CFE-CGC Orange a obtenu une évolution substantielle de l'offre mise à la disposition des personnels.

■ « Digital », vraiment ?

Usage de la data encouragé... mais forfait limité

Les personnels sont de plus en plus encouragés à utiliser des outils numériques, des applications mobiles, et les réseaux sociaux :

- Piazza, le réseau social interne, où se partagent documents, photos et vidéos, parfois indispensables à l'activité professionnelle ;
- Facebook, Twitter, ou LinkedIn, où certains d'entre nous sont fortement incités à se créer des comptes à usage professionnel pour contribuer dans les réseaux sociaux publics d'Orange ;
- accès à l'intranet mobile, applications métiers ou génériques comme KDS mobile pour gérer ses déplacements et notes de frais, etc.

Or, avec 3 Giga octets par mois, forfait data associé au mobile « tous en 4G », la plupart des collaborateurs, et en particulier les salariés jeunes, souvent enthousiastes dans l'usage des nouvelles technologies, ou ceux qui sont en contact avec les clients (en boutique, au téléphone ou en intervention), sont en panne de data dès le 20 du mois...

Numéro de mobile dans l'intrannuaire... mais pas d'accès à la messagerie sur mobile

Les numéros des mobiles « tous en 4G » figurent dans l'intrannuaire Orange, en tant que téléphones professionnels : on pourrait donc supposer que tous accèdent à leur messagerie professionnelle sur mobile. Il n'en est rien !

Pour cela, il faut disposer d'un forfait « intense » ou « premium »... affecté en fonction de critères hiérarchiques, et non en fonction des besoins réels des utilisateurs (et d'usages devenus courants avec la diffusion massive des smartphones). Cherchons l'erreur...

Suppression des frais d'itinérance... mais blocage de l'option « Europe »

La Commission européenne a imposé la suppression progressive des frais de « roaming », qui disparaîtront totalement

le 15 juin prochain pour la voix et les SMS. Nos clients grand public en bénéficieront instantanément et sans aucune démarche.

Mais là encore, les collaborateurs Orange disposant d'un forfait « standard » (BTELM) ne peuvent pas utiliser leur mobile hors de France, et l'activation, même temporaire, d'une option « Europe » ou « International » est un vrai parcours du combattant. Ils sont donc souvent injoignables lors de leurs déplacements professionnels ou personnels.

Difficile dans ces conditions de devenir de vrais « ambassadeurs de la marque Orange », comme le souhaitait le PDG d'Orange en initiant l'opération « Tous en 4G ».

■ Bientôt une offre adaptée à vos usages numériques

La CFE-CGC Orange a demandé à la Direction d'accorder à chaque collaborateur d'Orange :

- un forfait de 10 Giga octets par mois pour 2017, 20 Giga octets dès 2018, à augmenter au fil des ans pour rester adapté à l'évolution constante des usages numériques ;
- l'accès pour tous à sa messagerie professionnelle depuis son téléphone mobile professionnel ;
- l'accès aux communications depuis toute l'Europe.

La Direction a mis 2 mois à nous répondre... mais nos demandes ont été entendues !

La CFE-CGC a obtenu les engagements suivants :

- augmentation du forfait data, qui pourrait aller au-delà des 10 GO dès 2017 ;
- accès depuis l'Europe aux mêmes services que ceux actuellement accessibles depuis la France.

La mise à disposition de cette offre à tous les personnels nécessite une migration de la flotte (+ de 80 000 lignes), dont la finalisation est envisagée pour fin 2017/début 2018.

L'accès à la messagerie professionnelle sur tous les mobiles professionnels est quant à lui planifié pour le 1^{er} semestre 2018.

Il restera à organiser la capacité à être joint hors d'Europe.

■ Orange vrai leader numérique ? Bientôt peut-être...



Pour mettre en place le numérique, un accord d'entreprise ne suffit pas, seuls les actes comptent.

Notre entreprise, chantre de la « transformation digitale », est bien trop lente dans la mise en place des outils numériques qui permettraient d'améliorer les conditions de travail du personnel. Les logiques hiérarchiques dépassées, et l'application de règles incompréhensibles à l'heure du « digital » rendent notre quotidien absurdement complexe.

Allier simplicité, performance et bien-être

Ce que demande la CFE-CGC Orange, et ce qu'attendent les personnels, c'est de sortir d'une logique de baisse constante des coûts qui asphyxie les équipes, pour se focaliser sur les outils et les fonctionnements qui permettent aux personnels d'allier performance opérationnelle et bien-être.

Cela passe par la simplicité, et par une évolution des outils en phase avec la transformation numérique que nous cherchons à proposer à nos clients.

Les personnels sont les premiers utilisateurs des offres du Groupe. La Direction doit donc être à l'écoute des besoins exprimés, notamment par ceux qui sont en contact avec nos clients. Nous pourrions ainsi diminuer le stress et améliorer notre performance collective.

La vigilance reste de mise !

Votre mobile professionnel ... reste professionnel !

Même avec un forfait plus généreux, l'usage de votre mobile professionnel nécessite quelques précautions. Nous ne saurions trop vous conseiller de relire nos précédentes recommandations, détaillées ici : <http://bit.ly/TousEn4G>

- « **L'usage raisonnable** » qui vous est demandé dans la convention d'utilisation d'un mobile professionnel fourni par l'entreprise n'est toujours pas clairement défini, et peut déboucher sur un licenciement ou une révocation.
- **Toutes les données échangées et stockées sur votre mobile professionnel sont réputées... professionnelles.** La seule garantie pour que l'entreprise ne puisse jamais utiliser vos données personnelles, c'est... de ne pas utiliser votre mobile professionnel pour des usages personnels.
- L'accès à votre messagerie professionnelle ou à des applications professionnelles sur votre mobile n'exonère pas l'entreprise du respect des accords sur **l'adaptation de la charge de travail** (<http://bit.ly/ChargeTravail>) et **l'équilibre vie privée / vie professionnelle** (voir [dans anoo](#)). Vous êtes donc fondé-e à faire respecter vos horaires de travail, et le cas échéant à recourir à votre Délégué-e du Personnel si vous êtes victime de débordements.

Bon à savoir

- Il est possible d'obtenir un mobile professionnel « double SIM » (actuellement Sony Xperia XA), même si pour le moment il s'agit d'offres à durée limitée, à retrouver sur l'intranet Orange dans [100% pratique](#).

Employés, maîtrises et cadres, toutes vos infos sur www.cfecgc-orange.org

Version électronique avec liens actifs

www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications/

Vous abonner gratuitement à nos publications

bit.ly/abtCFE-CGC

Nous suivre

 facebook.com/cfecgc.orange

 twitter.com/CFECCGOrange



Vos correspondants CFE-CGC

Amaury Franchette - 06 87 84 17 58
Francis Hamy - 06 07 10 44 49
Christophe Ndi - 06 84 32 12 54

Tous vos contacts CFE-CGC dans l'annuaire du syndicat

bit.ly/annuaireCFECCG